



## APPEL A PROJETS « DEVELOPPEMENT 2021 »

### REGLEMENT



Compte tenu du succès rencontré la saison passée par l'appel à projets "Développement 2020", la fédération a décidé de renouveler cet appel à projets lors de la saison 2020-2021 afin de continuer à promouvoir toutes les actions innovantes concourant au recrutement et à la fidélisation de nouveaux membres, associations et personnes physiques.

#### 1. OBJECTIFS

- Soutenir toutes les initiatives permettant de développer la pratique du billard ;
- Permettre aux associations dynamiques d'atteindre leurs objectifs de croissance ;
- Soutenir les clubs dont l'existence est menacée ;
- Recenser, valoriser, et diffuser les bonnes pratiques ;
- Favoriser l'innovation dans le domaine du développement.

#### 2. BENEFICIAIRES ET CONDITIONS

##### 2.1 Les bénéficiaires

Les clubs bénéficiaires de cet appel à projets doivent être affiliés à la fédération française de billard. Ils doivent être à jour de leurs cotisations et respecter les statuts fédéraux.

En cas de projet partagé, une seule entité doit être porteuse du dossier.

L'appel à projets vise majoritairement les clubs mais les organes déconcentrés de la fédération (ligues et comités) peuvent également candidater.

##### 2.2 Les critères de candidature

Les candidats s'engagent à :

- Remplir le dossier de candidature ;
- Fournir les éléments financiers de leur structure ;
- Fournir le budget détaillé de l'opération ;
- Communiquer à la fédération les noms des éventuels partenaires publics et privés de leur opération ;
- Permettre à la fédération de diffuser, de partager et d'utiliser l'action présentée à des fins de développement de la pratique du billard tout en préservant les intérêts de la structure à l'initiative du projet.

#### 3. THEMATIQUES RETENUES

Pour l'appel à projets 2021, les thématiques retenues sont les suivantes :

##### Pratiques innovantes

- Toutes actions innovantes permettant de créer de nouveaux clubs, de rallier des clubs non affiliés et/ou des pratiquants adhérents d'autres structures ;

- Toutes actions innovantes permettant de développer la pratique du billard, la fidélisation des licenciés ou l'intégration de tous les publics.

### **Salles de billard**

- Toutes actions permettant de maintenir ou d'accroître le potentiel d'accueil de pratiquants dans les salles de billard (nombre de tables, multidisciplinarité, ...);
- Toutes actions permettant de relancer l'activité de clubs dépossédés de leurs salles.

### **Valorisation du bénévolat**

- Toutes actions permettant de faciliter, de motiver, d'inciter à l'implication bénévole autour du billard.

## **4. TYPES DE PROJETS ATTENDUS**

Les projets peuvent prendre la forme d'une action, d'un dispositif, d'une démarche ou d'un outil.

Les principaux critères pour juger de la qualité du dossier seront :

- L'originalité de l'innovation,
- La reproductibilité de l'action menée,
- Les résultats quantitatifs potentiels ou obtenus en termes de développement ou de maintien de l'activité.

Les projets suivants ne constituent pas une candidature recevable :

- Les actions courantes de communication externe (organisation de portes ouvertes, participation au forum des associations, ...);
- Les projets visant le financement direct d'un emploi ;
- Les projets visant à financer le fonctionnement quotidien de la structure ;
- Les actions déjà financées par la fédération via d'autres dispositifs.

## **5. ACCOMPAGNEMENT FFB**

Les projets respectant les conditions d'éligibilité, seront étudiés par le comité d'appel à projets, composée de membres de la commission de développement, du bureau et de la Direction technique nationale.

Les projets retenus seront soutenus financièrement.

Le montant de la dotation apportée dépendra de la pertinence du projet proposé sur la base des éléments du dossier de candidature et de l'enveloppe globale de l'appel à projets.

## **6. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS**

- Lancement : septembre 2020
- Clôture : 30 novembre 2020
- Délibérations du comité et réponses aux candidats : fin janvier 2021
- Versements : selon la nature et le calendrier propre des projets retenus

Les dossiers présentant un caractère particulier d'urgence, par exemple, si l'existence du club est menacée à court terme, recevront une réponse dans des délais adaptés.

## **7. COMMENT CANDIDATER**

- Il suffit de remplir [le dossier de candidature](#), de fournir les pièces demandées (cf. dossier de candidature), et d'adresser l'ensemble avant le 30 novembre 2020 à [ffb@ffbillard.com](mailto:ffb@ffbillard.com).

\*\*\*\*\*